



## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/54

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service Ludothèque

### Objet : Tarification du service de la ludothèque

### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** l'évolution du service de ludothèque avec prêt de jeux ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération 2020/05-10 en date du 26 mai 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires mentionnées énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'évolution croissante du service de ludothèque municipale ;

**Considérant** qu'il convient d'ajuster la tarification pour l'accès au service et l'emprunt de jeux de société ;

### DÉCIDE

**Article 1** : de fixer les tarifs applicables dès le 7 octobre 2024, comme suit :

	Habitants SNLB + CCGM	Hors SNLB et CCGM
Tarif famille Ludothèque seule	35 €	40 €
Tarif famille Ludothèque pour les abonnés bibliothèque	28 €	33 €
Tarif famille Ludothèque + Bibliothèque	60 €	65 €
Droit d'entrée individuel pour les non abonné (Gratuit pour les moins de 3 ans)	2 €	2.5 €
Tarif par emprunt de jeu pour les abonnés uniquement	1,50 €	2,50 €

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 02 octobre 2024

Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
de communes Gally Mauldre

Mis en ligne le 02 octobre 2024

Document rendu exécutoire le 02 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

**Gilles STUDNIA**

Accusé de réception en préfecture  
078-217885712-20241002-2024-54-AR  
Date de réception en préfecture : 02/10/2024